

AVIS N° 37/2025

Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

Entrée en vigueur de la version 2026 de la treizième édition de la classification de Nice

1. La version 2026 de la treizième édition de la *Classification internationale des produits et des services aux fins de l'enregistrement des marques* (classification de Nice) entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026. Cette version est disponible sur le site Web de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) à l'adresse <https://www.wipo.int/classifications/nice/fr/>.
2. Le présent avis a pour but de rappeler aux offices des membres de l'Union de Madrid, aux déposants et aux titulaires la pratique suivie par le Bureau international de l'OMPI lors de l'examen des demandes internationales pendant la transition vers la version 2026 de la treizième édition de la classification de Nice.
3. Le Bureau international de l'OMPI appliquera la version 2026 de la treizième édition de la classification de Nice à :
 - toute demande internationale reçue par l'office d'origine le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date;
 - toute demande internationale reçue par le Bureau international de l'OMPI le 1^{er} janvier 2026 ou après cette date, lorsque ladite demande est reçue par le Bureau international de l'OMPI après le délai de deux mois visé à l'article 3.4) du Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques.
4. Pour tous les enregistrements internationaux classés selon la version 2026 de la treizième édition de la classification de Nice, le Bureau international de l'OMPI ajoutera l'abréviation "NCL(13-2026)" à côté de la liste des produits et services dans les notifications envoyées aux parties contractantes désignées, les certificats d'enregistrement et les publications.
5. Conformément à sa pratique habituelle, le Bureau international de l'OMPI ne procédera pas au reclassement selon la version 2026 de la treizième édition de la classification de Nice de la liste des produits et services figurant dans les enregistrements internationaux antérieurs au 1^{er} janvier 2026.
6. Le Gestionnaire des produits et services de Madrid (disponible à l'adresse <https://webaccess.wipo.int/mgs/?lang=fr>) sera mis à jour pour tenir compte des modifications introduites par la version 2026 de la treizième édition de la classification de Nice.

7. Certaines indications ont été déplacées vers d'autres classes dans la nouvelle édition de la classification de Nice. La liste complète des indications reclassées figure à l'annexe I du présent avis. Veuillez examiner attentivement cette liste lors de la préparation de vos demandes, en particulier si votre demande de base ou votre enregistrement a été classé selon la douzième édition ou les éditions antérieures.

8. Pour obtenir des informations complètes sur les autres modifications introduites par la nouvelle édition de la classification de Nice, notamment les ajouts, les suppressions et les modifications apportées aux indications existantes, les parties intéressées sont invitées à consulter les fichiers de révision détaillés. Ces fichiers sont disponibles au format Microsoft Excel et peuvent être consultés à l'adresse

https://www.wipo.int/nice/its4nice/ITSsupport_and_download_area/20260101/revision_files/ncl-20260101-EFS-revision_file.xlsx. Des instructions détaillées sur la manière de repérer et d'interpréter ces mises à jour sont fournies à l'annexe II du présent avis.

14 novembre 2025

ANNEXE I : LISTE DES PRODUITS ET SERVICES RECLASSES SELON LA VERSION 2026 DE LA TREIZIEME EDITION DE LA CLASSIFICATION DE NICE (NCL 13-2026)

Le tableau ci-dessous répertorie uniquement les termes de base qui ont été reclassés selon la NCL 13-2026. Pour plus de détails sur les autres modifications, veuillez vous reporter au Gestionnaire des produits et services de Madrid ([MGS](#)), qui sera mis à jour lorsque la NCL 13-2026 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

NCL 12-2025			Transférer ou Changer & Transférer 			NCL 13-2026		
Nº de base	Classe	Produits et services (FR)	Nouveau nº de base	Nouvelle classe	Produits et services (FR)			
030159	3	terpènes [huiles essentielles]	010743	1	terpènes			
090331	9	lunettes de vue	100328	10	lunettes de vue			
090334	9	verres de lunettes	100329	10	verres de lunettes			
090359	9	montures de lunettes	100330	10	montures de lunettes			
090115	9	chaînettes de lunettes	100331	10	chaînettes de lunettes			
090156	9	cordons de lunettes	100332	10	cordons de lunettes			
090885	9	lunettes pour corriger le daltonisme	100333	10	lunettes pour corriger le daltonisme			
090567	9	étuis à lunettes	100334	10	étuis à lunettes			
090554	9	lentilles de contact / verres de contact	100335	10	lentilles de contact / verres de contact			
090555	9	étuis pour lentilles de contact	100336	10	étuis pour lentilles de contact			

090886	9	étuis pour lentilles de contact incorporant des fonctions de nettoyage par ultrasons
090159	9	verres correcteurs [optique]
090648	9	lunettes de soleil
090923	9	lunettes de soleil pour animaux de compagnie
090046	9	lunettes antiéblouissantes
090397	9	pince-nez
090297	9	fourgons d'incendie
090601	9	bateaux-pompes à incendie
090073	9	radeaux de sauvetage
090816	9	canots de sauvetage
090895	9	chaises d'évacuation
280125	28	kayaks de mer
210012	21	lances pour tuyaux d'arrosage
100070	10	cure-langue
110351	11	vêtements chauffés électriquement
110345	11	chaussettes chauffées électriquement
110088	11	chancelières chauffées électriquement
290011	29	crème de beurre

100337	10	étuis pour lentilles de contact incorporant des fonctions de nettoyage par ultrasons
100338	10	verres correcteurs
100339	10	lunettes de soleil
100340	10	lunettes de soleil pour animaux de compagnie
100341	10	lunettes anti-éblouissement / lunettes antireflet
100342	10	pince-nez
120352	12	fourgons d'incendie
120353	12	bateaux-pompes à incendie
120354	12	radeaux de sauvetage
120355	12	canots de sauvetage
120356	12	chaises d'évacuation
120358	12	kayaks de mer
170141	17	lances pour tuyaux d'arrosage
210479	21	gratte-langues
250206	25	vêtements chauffés électriquement
250207	25	chaussettes chauffées électriquement
250208	25	chancelières chauffées électriquement ou non
300329	30	crème au beurre [glaçage]

[L'annexe II suit]

CLASSIFICATION DE NICE, 13^e ÉDITION, VERSION 2026 – NCL(13-2026)
Entrée en vigueur : 1^{er} janvier 2026

Le document Excel “Revision file 2026-13 (E/F)” présente la liste des produits et des services, ainsi que les intitulés des classes et les notes explicatives de la 12^e édition, version 2025 et de la 13^e édition, version 2026, en anglais et en français. Les changements qui ont été apportés à la version 2025 sont indiqués dans les colonnes “Action EN” pour le texte en anglais et “Action FR” pour le texte en français, comme suit :

- “*Changer*” signifie qu’un endroit (intitulé de classe, note explicative, remarques générales) ou qu’une indication existante avec un numéro de base a été modifié (changement de libellé ou d’orthographe, ajout d’un terme synonyme, suppression d’un terme synonyme).
- “*Supprimer*” signifie que toutes les indications appartenant à un numéro de base ont été supprimées, c’est-à-dire que le numéro de base n’existe plus.
- “*Ajouter*” se réfère à une nouvelle indication avec un nouveau numéro de base.
- “*Transférer*” signifie qu’une indication existante a été transférée vers une autre classe, le nouveau numéro de base étant indiqué dans la colonne C (nouvelle classe dans la colonne D, ancienne classe dans la colonne A). Lorsque le libellé de l’indication transférée a été modifié, l’action est indiquée comme “*Changer & Transférer*”.

La sélection de “X” dans la colonne C permet de filtrer tous les changements apportés à la version 2025 tels que décidés par le Comité d’experts.

(Les indications marquées “Z” dans la colonne C sont des changements de format effectués pour des raisons techniques. Le libellé de ces indications reste inchangé.)

[Fin de l’annexe II]